

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

540^{ème} séance

Lundi 13 juin 2005, à 10 heures
Vienne

Président : M. Adigun Ade Abiodun (Nigeria)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, Bonjour. Je déclare ouverte la cinq cent quarantième séance du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous poursuivons notre examen du point 7 de l'ordre du jour, en l'occurrence le « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa 42^{ème} session ». Nous allons également procéder à l'examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité juridique lors de sa 44^{ème} session ». Nous poursuivons ensuite notre examen du point 6 de l'ordre du jour, à savoir la « Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III ». Au terme de notre séance de ce matin, Monsieur Ariyapruhya et Monsieur Pol-Ngam de Thaïlande feront une présentation intitulée « Catastrophe du tsunami le long des côtes de la Mer d'Andaman en Thaïlande ; utiliser la technologie géo-informatique ».

Je tiens à rappeler aux délégués que le Comité spécial d'experts envisageant la possibilité de créer un organisme de coordination spatiale internationale pour la gestion des catastrophes, se réunit actuellement dans la salle de conférence 7. Qui plus est, le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, groupe du Sous-Comité scientifique et technique, est en train d'organiser une réunion intersession dans la salle C0713.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, je souhaiterais que nous poursuivions notre examen du point 7 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session ».

L'Ambassadeur du Chili a la parole.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis désolé de prendre la parole mais j'aurais une motion d'ordre à soulever. Ma délégation l'a déjà dit lors des réunions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique.

Avant toute chose, je tiens à soulever une question qui ne relève pas de la responsabilité du Comité, mais bien des Nations Unies. Nous souhaitons que la réunion du COPUOS n'ait pas lieu en même temps que d'autres réunions très importantes des Nations Unies. Aujourd'hui commence le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique ce qui

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



influence nettement la possibilité des délégations à participer à ce Comité.

Deuxièmement, nous ne pensons pas qu'il soit pertinent, puisque nous n'avons pas l'occasion d'y assister, nous ne trouvons pas pertinent qu'aient lieu en même temps la plénière et le groupe de travail sur des questions si importantes pour les pays en développement, par exemple cette question des sources d'énergie nucléaire. Je pense que cela ne poserait pas problème aux délégations si l'on organisait cette réunion à 8 heures ou à 8 heures 30 du matin. Je pense que personne n'en mourrait, et à 10 heures piles nous pourrions tous nous retrouver ici.

Je tiens à ce que je dis soit reflété dans le rapport car nous ne pouvons être liés aux résultats des négociations qui ont lieu en parallèle à la plénière de cette réunion. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili. Je vous demanderai un moment, le temps de consulter le Secrétariat. Monsieur l'Ambassadeur du Chili et en réaction à votre observation, je tiendrai à dire la chose suivante. Concernant la plénière de l'AIEA qui commence ce matin, vous le savez, notre Comité n'a aucun contrôle sur l'organisation de cette réunion. Les Nations Unies non plus. Cela ne relève pas du tout de notre responsabilité.

Pour ce qui est des réunions qui se tiennent actuellement parallèlement à ce Comité, je partage votre préoccupation. J'ai pris bonne note de votre observation, mais ce sont là des décisions qui n'ont pas été prises au niveau du Comité mais bien au niveau du Sous-Comité et normalement le groupe sur les débris et les sources d'énergie nucléaire ont toujours convenu d'organiser leurs délibérations parallèlement au Comité. Cela a été la décision prise. Il y a eu un débat, les informations ont été transmises via l'Internet, c'est donc une réunion intersession qui a lieu et je l'ai dit, le Comité n'a pas été partie à la décision du Sous-Comité. Lors de cette session du Comité, il serait possible que le Comité lui-même fasse une observation et transfère des informations au Sous-Comité expliquant ce qui peut avoir lieu, ce qui ne peut pas avoir lieu lors de ces réunions. Ce serait éventuellement une possibilité.

Autre chose dont nous devons tenir compte pour les délégations participant aux réunions parallèles, ils auraient très bien pu décider de ne pas se réunir ici mais de se réunir à Londres, à New York et à Santiago tandis que nous nous réunissons ici. Je l'ai dit. Je prends bonne note de votre préoccupation, mais ce qui est le plus important

c'est de passer à l'examen d'autres questions. Si à la fin de la réunion vous souhaitez re-soulever cette question, à ce moment-là nous pourrions transmettre ce message au Sous-Comité.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Avec tout le respect que je vous dois, cette réponse n'est pas satisfaisante. Le Comité, en effet, est parfaitement en mesure de recommander aux délégations qui se réunissent en parallèle, et aussi dans l'objectif de ne pas influencer votre travail, Monsieur le Président, ils pourraient se réunir à un autre moment. Il convient aux responsables de leur dire de se réunir à un autre moment.

Je comprends très bien le processus dont il est question, mais il y a quelques années les États-Unis avaient demandé d'améliorer l'efficacité des travaux du Comité, par conséquent au nom de l'efficacité et en sachant que des délégations comme la mienne ne peuvent pas participer à toutes les réunions, j'estime qu'il faudrait y remédier. Donc, je suis d'accord avec la procédure suivant laquelle vous demanderez à ces groupes de ne plus se réunir en parallèle avec le Comité. Nous ne sommes pas tenus par les résultats de ce Comité. Nous l'avions dit clairement lors de la dernière réunion du Sous-Comité scientifique et technique et j'espère que cela a été dûment reflété dans le rapport, nous l'avons dit de façon limpide, nous ne sommes pas tenus par les résultats des délibérations de ces groupes dans la mesure où nous n'avons pas eu l'occasion de participer. J'espère que cela est dûment reflété dans le rapport.

Deuxième point, concernant la réunion de l'AIEA, je suis totalement d'accord avec vos explications. Cela ne dépend pas du Comité qui n'est pas en mesure de réagir, de prendre des mesures. Cependant, nous vous demandons d'envoyer une lettre au Secrétaire général spécifiant que les pays en développement souffrent de la quantité de réunions parallèles ayant lieu en même temps que celle du Comité. Si nous élaborons la législation de l'espace, je cite, « en tenant particulièrement en compte les droits des pays en développement », j'estime que là il y a un problème. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili. Concernant les réunions ayant lieu en parallèle, je pense que nous avons dit la même chose, puisque j'ai dit au terme de cette séance, lorsque nous aborderons le point « Divers », nous pourrions revoir la position de ce Comité et déterminer ce qui peut avoir lieu, ce qui ne peut pas avoir lieu, nous

présenterons des exemples concrets. Quand nous en viendrons à ce point de l'ordre du jour, transmettez-moi un document et nous examinerons la question. Concernant la réunion de l'AIEA ayant lieu en parallèle avec le COPUOS, le Bureau et le Secrétariat prendront les mesures nécessaires pour remédier à cet état de fait. J'espère que cela nous permet de clôturer cette délibération sur cette question.

Ceci dit, j'invite la Chine, Monsieur Li Chuanrong à traiter de la question du point 7 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session ». Monsieur Li, vous avez la parole.

M. C. Li (Chine) [*interprétation du chinois*] : La délégation chinoise salue les résultats obtenus à la quarante-deuxième du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS et soutient le rapport du Sous-Comité sur le programme d'applications spatiales qui aide les pays en développement et les pays à économie en transition qui bénéficient des activités spatiales dans le cadre des plans d'action relatifs liés aux recommandations d'UNISPACE III.

Nous avons également noté que le programme d'applications spatiales était destiné à promouvoir les capacités des pays en développement et destiné à sensibiliser les décideurs quant aux bienfaits de la technologie spatiale et de l'importance de la coopération spatiale au niveau international et régional. Nous soulignons également les contributions des différents centres affiliés aux Nations Unies à la promotion du renforcement des capacités des pays en développement. Le Gouvernement chinois a, comme toujours, soutenu les diverses activités organisées dans le cadre du plan d'action des Nations Unies. C'est pourquoi la Chine va accueillir un atelier sur la télémédecine du 5 au 9 décembre 2005 et appelle les délégations, les pays à participer à cet atelier.

Monsieur le Président, la délégation chinoise est ravie de noter que le rapport du Sous-Comité scientifique et technique a élaboré la révision des recommandations d'UNISPACE III, et que les groupes d'action créés sont des dispositifs efficaces afin de suivre l'application de ces recommandations. En effet, le travail a avancé et est sur le point de réaliser d'importants résultats. La Chine appelle à renforcer les efforts destinés à créer un système d'alarme précoce relatif aux catastrophes naturelles afin de renforcer les capacités internationales et régionales et surtout les

pays en développement dans l'atténuation des catastrophes et la prévention également.

La Chine a participé au travail du groupe d'experts *ad hoc* créé relativement à la résolution 59/2. La Chine prend note du fait que le rapport a stipulé que tous les pays, surtout ceux qui déploient des activités spatiales doivent continuer à développer leurs recherches concernant les débris spatiaux et la coopération internationale dans ce domaine afin de réduire au minimum les débris spatiaux. Le Gouvernement chinois a toujours accordé une grande importance à cette question et a participé à la rédaction des normes relatives aux débris spatiaux. Nous avons également augmenté nos investissements dans le domaine de la recherche relative aux débris spatiaux et actuellement la Chine a pu résoudre certains problèmes liés à l'atténuation des débris par le biais d'un comité de coordination afin d'établir des normes nationales, conformément à notre potentiel.

La Chine a pris note du fait que le rapport du Sous-Comité présente également une révision de l'application durant la première année du plan d'action sur trois ans du système spatial de gestion des catastrophes. Nous saluons que certains pays et certaines organisations ont recouru à la technologie spatiale pour soutenir les activités de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles et ont renforcé la coopération internationale et ont contribué grandement dans le domaine de la gestion des catastrophes. Nous soutenons la création de constellations de gestion des catastrophes et ce par le biais de contributions des activités spatiales.

Monsieur le Président, la délégation chinoise soutient la nomination par le Sous-Comité scientifique et technique de l'année 2007 en tant que « Année internationale de géophysique et physique du soleil ». Les départements compétents vont développer des activités dans ce domaine et continueront à les développer. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine pour son intervention. L'Australie a la parole sur le point 7 de l'ordre du jour.

Mme E. DAY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que c'est la première fois que l'Australie prend la parole, j'aimerais vous féliciter pour votre élection à nouveau à la présidence du Comité, et j'aimerais remercier le Secrétariat pour les efforts déployés dans l'organisation de cette réunion. Les informations transmises par le Secrétariat et la

distribution de documents en temps opportun, soutient notre travail ici à Vienne.

L'objectif de mon intervention de ce matin est de vous dresser une vue d'ensemble du cours de formation théorique de l'Australie et des Nations Unies organisé du 14 au 18 mars cette année. Cinquième de son genre, des ateliers organisés entre les Nations Unies et un État membre sur la recherche sur base des systèmes satellitaires internationaux COSPAR/SARSAT. 35 représentants, 17 nations y ont participé.

Dans la région de l'Océanie, seules l'Australie et la Nouvelle Zélande participent actuellement au système COSPAR/SARSAT par le biais de centres de contrôle et matériels terrestres. Afin d'élargir la participation au système, l'atelier de mars s'est basé sur la sensibilisation par rapport au programme COSPAR/SARSAT et le renforcement de la compréhension et la coordination des activités du programme, exploitation dans la région de l'Océanie.

De nombreux efforts ont été déployés afin d'intéresser les membres du Sud-Pacifique. L'atelier a inclus des présentations, des expériences relatives au système COSPAR/SARSAT, ainsi que des visites. Les conclusions ont été très positives, de nombreux participants ont reflété leur meilleure compréhension du système. Certains en ont pris connaissance pour la première fois. Les Îles Salomon ont déjà pris des dispositions afin d'obtenir des accords ainsi que Kiribati également.

Toutes les délégations ont reçu un rapport sur cette activités de formation dans le document AC.105/851. Le rapport présente un résumé des observations et recommandations du cours. Si vous avez des questions supplémentaires, je serai ravi d'y répondre.

Malheureusement, notre ancien président John Carva est décédé il y a peu et je voulais vous en informer, si quelqu'un le connaissait personnellement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante de l'Australie pour son intervention au titre du point 7 de l'ordre du jour. En tant que Président de ce Comité j'ai pris note de votre information quant au décès du Professeur Carva. La plupart d'entre vous ne le connaissaient peut-être pas personnellement, mais certains d'entre nous le connaissaient fort bien. John Carva de l'Australie est un éminent scientifique de l'Université nationale d'Australie, de Canberra. Il a servi le travail de ce Comité durant 25 ans par le biais d'un travail ardu, efficace,

discipliné en sa qualité de Président du Sous-Comité scientifique et technique. Il était fort dévoué aux activités des Nations Unies. Durant près de 15 ans, j'ai travaillé étroitement avec lui. J'ai beaucoup appris de cet homme et je pense que ceux qui l'ont connu seront du même avis. C'était un individu qui sera fort regretté. C'est pourquoi, au nom de ce Comité, j'aimerais exprimer au Gouvernement, au peuple australien et également à ses proches, nos plus sincères condoléances. En votre nom, le Bureau et le Secrétariat, rédigeront un message de condoléances adressé à sa famille, au peuple et au Gouvernement australien.

Si vous avez des réactions, je vous en prie. L'Inde a la parole.

M. M.Y.S. PRASAD (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, la délégation indienne a beaucoup travaillé avec le Professeur Carva et nous avons toujours respecté sa sagesse et sa largeur d'esprit dans l'orientation des travaux du Sous-Comité durant de nombreuses années. Nous exprimons également nos condoléances au Gouvernement australien et à sa famille. C'est une grande perte pour la communauté scientifique spatiale.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de l'Inde. L'Ambassadeur Gonzalez du Chili.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Au nom du Gouvernement chilien, j'aimerais m'associer à ce sentiment de peine et exprimer mes condoléances par rapport au décès du Docteur Carva car j'ai eu le privilège de le connaître personnellement. Comme vous l'avez très bien dit, c'était un scientifique reconnu qui a consacré la plupart de ses efforts aux avancées, aux progrès du travail du Sous-Comité scientifique et technique et c'est une personne qui bénéficiait de qualités humaines extraordinaires. C'est pourquoi j'aimerais réitérer mes plus sincères condoléances et j'aimerais demander à la délégation australienne de faire part à la famille des plus sincères condoléances de la délégation du Chili.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur du Chili pour vos commentaires. Y a-t-il d'autres réactions? Madame la représentante de l'Australie, nous allons réagir par rapport à cette information et nous vous remercions.

Chers délégués, l'Australie était le dernier orateur inscrit sur la liste au titre du point 7. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir au

titre du point 7 ce matin ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer à l'examen du point 8. La Thaïlande a la parole.

M. S. ARIYAPRUCHYA (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Si nous avons bien compris, notre présentation spéciale sur le tsunami était prévue au titre du point 7 de ce matin, d'après nos informations.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, cette présentation aura lieu ce matin mais pas obligatoirement maintenant. Vous aurez le temps de faire votre présentation ce matin. Nous aimerions tout d'abord entendre les délégués, car si nous assistons à une présentation aujourd'hui, cela va quelque peu déboussoler l'organisation de nos travaux. Je peux déjà vous dire que vous interviendrez dans les 40 à 45 prochaines minutes.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session
(point 8 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Concernant le point 8, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session ». À ce sujet, j'aimerais donner la parole à notre distingué Président du Sous-Comité juridique, le Professeur Sergio Marchisio de l'Italie. Professeur Marchisio, je vous invite à nous faire un résumé des délibérations de la dernière session du Sous-Comité juridique. Merci.

M. S. MARCHISIO (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, distingués délégués, j'aimerais faire part au Comité au début de l'examen du point 8 de son ordre du jour, un résumé de la quarante-quatrième session du Sous-Comité juridique que j'ai eu l'honneur de présider.

Monsieur le Président, le Comité a bénéficié du texte complet du rapport du Sous-Comité juridique quant à ses travaux de la quarante-quatrième session qui s'est tenue à Vienne du 4 au 15 avril 2005, contenu au document A/AC.105/850. C'est pourquoi je ne vais pas vous relire le rapport, mais j'aimerais cependant attirer l'attention du Comité sur certaines questions qui, selon moi, méritent toute notre attention.

Monsieur le Président, durant ces dernières années, le Sous-Comité a avancé dans l'examen de diverses questions d'une importance significative, par exemple le statut et application des cinq traités sur l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. À ce sujet, le Sous-Comité a continué à

analyser les principaux obstacles à l'adhésion universelle à ces traités des Nations Unies surtout les États qui ne bénéficient d'activités spatiales. Ces obstacles ont été examinés en profondeur. Il est apparemment clair que la participation peu élevée parmi les pays en développement particulièrement l'Afrique, dépend entre autres de la perception de la question, car cela semble être une question fort lointaine par rapport à la capacité de ces pays et par rapport à la perception de la population. C'est pourquoi dans le cadre de la promotion de la technologie spatiale et des applications spatiales pour le bienfait de l'humanité, doit également inclure une référence quant à l'importance des traités des Nations Unies relatifs à l'espace afin de renforcer l'adhésion par les États membres des Nations Unies en particulier les pays en développement et souligner les bienfaits qui en découlent.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que le Sous-Comité juridique a adopté en 2004, le texte d'une lettre modèle que le Secrétaire général aimerait pouvoir envoyer aux autorités compétentes des États qui ne sont pas encore parties aux traités relatifs à l'espace. Nous avons également approuvé le texte d'une lettre similaire envoyée aux organisations intergouvernementales qui interviennent dans le domaine des activités spatiales qui n'ont pas encore déclaré leur adhésion aux droits et obligations relatifs à ces traités.

Cette année, le Sous-Comité s'est accordé sur le fait qu'il serait prématuré pour le groupe de travail sur ce point de l'ordre du jour de se réunir dans le cadre de la session, étant donné que les États membres et les organisations internationales avaient besoin de temps pour répondre aux lettres reçues concernant les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, et recommandations de l'Assemblée générale contenues dans la résolution 59/115 du 10 décembre 2004 concernant la transmission volontaire par les États membres d'informations concernant les activités sur orbite et transfert de propriété. Par conséquent, le Sous-Comité s'est accordé à suspendre le groupe de travail sur le point 4 pour la quarante-quatrième session et de le réunir à nouveau dans le cadre de la quarante-cinquième session en 2006. A ce moment-là, le Sous-Comité va également examiner le prolongement du mandat du groupe de travail au-delà de ladite session.

De plus, le Sous-Comité s'est également accordé sur le fait que les États membres doivent transmettre régulièrement au Bureau des affaires spatiales les informations relatives à leur législation spatiale nationale et politique connexe, afin de mettre à jour la base de données à ce sujet.

Monsieur le Président, j'aimerais encore une fois attirer votre attention, l'attention du Comité sur l'importance de l'adhésion aux traités spatiaux des Nations Unies par les organisations intergouvernementales qui organisent des activités spatiales, l'Accord sur le sauvetage des astronautes et les Conventions sur la responsabilité internationale et l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique relatifs. Afin de garantir que ces organisations intergouvernementales déclarent leur reconnaissance des droits et obligations relatifs à ces traités, il est nécessaire que la majorité des États membres de ces organisations soient des parties contractantes aux traités.

Monsieur le Président, s'agissant du point de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique concernant l'information quant aux activités des organisations internationales relatives au droit spatial, j'aimerais attirer l'attention du Comité sur le fait que le Sous-Comité a salué cette pratique étant donné ses résultats positifs. Nous avons néanmoins souligné une diminution de la participation d'un certain nombre d'agents spécialisés des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales qui bénéficient d'un statut d'observateur permanent au sein du Comité et du Sous-Comité juridique. Le Comité pourrait peut-être décider d'adopter des mesures à ce sujet.

J'aimerais également saluer les résultats remarquables du Troisième Atelier sur le droit spatial qui s'est tenu à Rio de Janeiro au Brésil et exprimer mes remerciements au Nigeria pour l'organisation du Quatrième Atelier au mois de novembre 2005.

Monsieur le Président, le Sous-Comité a réuni son groupe de travail sur les questions relatives à la définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Sur base des débats, sur base des notes du Secrétariat, des questionnaires et questions juridiques possibles concernant les objets aérospatiaux, réponses des États membres et résumé des réponses au questionnaire sur les questions juridiques éventuelles concernant les objets aérospatiaux, références des États membres, le Sous-Comité s'est accordé à inviter les États membres à faire des propositions quant à la méthodologie de révision des réponses au questionnaire sur les objets aérospatiaux, afin de développer un point de vue commun acceptable quant à la définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de recommander ceci au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui invitera le Sous-Comité

scientifique et technique à envisager la possibilité de préparer un rapport sur les caractéristiques techniques des objets aérospatiaux à la lumière des avancées technologiques actuelles et développements possibles à l'avenir.

En outre, le Sous-Comité s'est accordé à inviter les États membres à transmettre des informations quant à leur législation nationale ou toute pratique nationale existante ou en développement, liées directement ou indirectement à la définition ou délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, je ne veux pas rentrer dans les détails des questions examinées par le Sous-Comité juridique. J'aimerais rappeler que le Sous-Comité a prolongé l'examen de la révision et révision éventuelle des principes pertinents à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire et du projet de protocole préliminaire d'UNIDROIT concernant les questions relatives aux biens spatiaux à la lumière de la Convention de Cape Town sur les intérêts internationaux et équipements mobiles.

Le Sous-Comité a salué la création d'un groupe de travail *ad hoc* à participation non limitée avec la coopération des Pays-Bas qui s'est réuni durant l'intervalle et qui a analysé l'opportunité pour les Nations Unies d'être l'autorité de supervision. Durant ces débats, le rapport a été analysé en profondeur. Nous n'avons pas pu obtenir un consensus concernant la question principale de l'opportunité pour les Nations Unies de jouer le rôle d'autorité de supervision, le Sous-Comité et son groupe de travail sur cette question ont mené un travail excellent afin d'identifier et de préciser les questions fondamentales relatives à la fonction d'autorité de supervision et les questions pratiques, connexes, y compris la division des responsabilités au sein des Nations Unies, le financement de cette autorité, les privilèges, les immunités et la protection face aux responsabilités des Nations Unies.

Le Sous-Comité s'est accordé sur le fait que cette question doit être maintenue à l'ordre du jour du Sous-Comité dans le cadre de sa prochaine session, sous le titre « Examen et révision des avancées relatives au projet de protocole sur les questions spécifiques relatives aux biens spatiaux traitées par la Convention de Cape Town ». Le groupe de travail n'a pas pu bénéficier d'un soutien unanime. Certaines délégations ont donc présenté un document de travail qui proposait un projet de résolution afin de faciliter l'examen et l'adoption éventuelle d'une telle résolution par l'Assemblée générale. Je suis persuadé que nos débats au sein du

Sous-Comité ont été fort utiles afin d'obtenir des informations quant à la position des États membres.

Dans le cadre d'un plan de travail sur trois ans, le Sous-Comité a continué à examiner la pratique des États et des organisations internationales quant à l'immatriculation des objets spatiaux. Conformément au plan de travail adopté par le Comité, le Sous-Comité et son groupe de travail sur la question ont examiné des rapports soumis par les États membres et les organisations internationales quant à leurs pratiques d'immatriculation d'objets spatiaux. Le Secrétariat a produit un document d'information fort intéressant mais également un document de conférence qui contenait des informations statistiques quant au nombre d'objets spatiaux lancés et immatriculés ou non-immatriculés depuis 1957 jusqu'à 2004. Dans ce contexte, le Sous-Comité a encouragé les États membres des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier ou adhérer à la Convention sur l'immatriculation et a également encouragé les États parties à la Convention sur l'immatriculation à créer un registre national et informer le Secrétaire général quant à la création d'une telle immatriculation. Sur base du document préparé par le Secrétariat et des débats, les questions suivantes doivent être au centre de la session du Sous-Comité en 2006 :

- Harmonisation des pratiques administratives et pratiques ;
- Non-immatriculation des objets spatiaux ;
- Pratiques relatives à l'immatriculation, non-immatriculation d'objets spatiaux étrangers ;

Le Sous-Comité s'est également accordé sur le fait que l'identification de pratiques communes et rédaction de recommandations destinées à renforcer l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation.

Mon dernier commentaire, Monsieur le Président, concerne les propositions quant aux nouvelles questions qui doivent être examinées par le Sous-Comité dans le cadre de sa quarante-cinquième session. Durant la quarante-quatrième session, nous n'avons pas pu obtenir de consensus quant à de nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour. Étant donné l'absence de consensus quant à l'opportunité et la nécessité de rédiger une convention exhaustive universelle sur le droit spatial international, un document de travail intitulé « Questionnaire sur les possibles options pour les avancées futures du droit spatial international » a été présenté. Le Sous-Comité s'est accordé sur le

fait que le document de travail doit être examiné par le groupe de travail au titre du point 4 concernant les cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique.

D'autres propositions ont été retenues et pourraient faire l'objet d'un débat durant les sessions à venir. À ce sujet, il me semble, Monsieur le Président qu'un effort doit être présenté afin d'inclure de nouveaux points à l'ordre du jour du Sous-Comité tout en prenant en compte les diverses propositions des États membres. Cet accord doit être obtenu tout en gardant à l'esprit que le Sous-Comité est l'organe opportun pour évaluer l'application des normes existantes relatives au droit spatial, mais également afin d'identifier les aspects juridiques qui s'opposent par rapport aux activités spatiales durant ces dernières années.

Monsieur le Président, je vais conclure en exprimant ma reconnaissance au Président du groupe de travail créé par le Sous-Comité juridique, Monsieur José Monserrat Filho du Brésil, Président du groupe de travail sur la définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique, le Professeur Vladimir Kopal de la République tchèque pour le groupe de travail sur l'examen du projet de protocole d'UNIDROIT et Monsieur Niklas Hedman de la Suède pour la groupe de travail sur la pratique des États et organisations internationales dans l'immatriculation des objets spatiaux. J'aimerais également remercier Monsieur René Lefebvre des Pays-Bas pour la coordination du groupe de travail *ad hoc* à participation non limitée, sur l'opportunité sur le protocole d'UNIDROIT. Nous aimerions également remercier Monsieur Sergio Camacho Lara pour le travail déployé dans le cadre du Bureau des affaires spatiales. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie de cette présentation du travail du Sous-Comité lors de sa dernière session.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous réagir sur ce point ? Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Nigeria, Monsieur Brisibe. Vous avez la parole.

M. T. BRISIBE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, la délégation du Nigeria tient à saluer la qualité du travail réalisé par le Sous-Comité juridique dans son ensemble et notamment la réalisation des différents groupes de travail tenus lors de la quarante-quatrième session.

Monsieur le Président, le Nigeria est partie à quatre des cinq traités des Nations Unies sur l'espace et s'engage à garantir l'application du cadre international régissant les activités spatiales. Au cours de cette réunion de l'Assemblée générale, il a déjà été dit que le prochain atelier des Nations Unies sur le droit spatial aura lieu au Nigeria en novembre de cette année. Nous nous attendons à ce que cet événement permette, premièrement, de promouvoir la compréhension, l'acceptation et la mise en œuvre des traités des Nations Unies ainsi que des principes s'appliquant à l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, cet atelier permettra d'inciter à l'échange d'informations sur les politiques et législations spatiales dans l'intérêt des professionnels travaillant à la mise en œuvre des différentes politiques.

Troisièmement, Monsieur le Président, l'atelier examinera l'évolution des programmes universitaires en matière de droit spatial afin d'inciter à l'amélioration du savoir-faire dans ce domaine.

Monsieur le Président, la délégation du Nigeria souhaite également féliciter les États membres du Comité d'experts gouvernementaux et le groupe de travail créé sous les auspices du Sous-Comité juridique, les féliciter pour avoir facilité le débat relatif à l'adoption d'un protocole spatial concernant les matériels d'équipement mobiles. Le débat sur ce point témoigne de l'importance que l'on accorde à un protocole spatial, en tant qu'instrument juridique permettant de faciliter le financement privé des activités spatiales et ce dans l'intérêt des applications des techniques spatiales aux niveaux public et privé.

L'Institut international pour l'harmonisation du droit privé, UNIDROIT, a également travaillé dans ce sens et nous saluons la création d'un instrument électronique. Notre délégation souhaite affirmer sa volonté de soutenir les activités du Comité d'experts intergouvernementaux et de continuer à participer aux travaux de ce Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, et je donne la parole à la Malaisie.

Mme M. OTHAMN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous souhaitons féliciter Monsieur Marchisio, Président du Sous-Comité pour avoir rassemblé toutes les informations permettant d'élaborer ce rapport.

Nous souhaitons aborder la question de l'immatriculation des biens spatiaux. Je dois vous dire que la Malaisie n'a pas adhéré à la Convention sur l'immatriculation, étant donné que nous n'avons pas encore mis en place les instruments juridiques qui nous permettront de le faire. Ceci dit, nous avons créé un répertoire national sur la base de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question. Nous avons transmis au Bureau des affaires spatiales toutes les informations pertinentes.

Monsieur le Président, je tiens à dire qu'un États membres peut assumer ses responsabilités sans pour autant adhérer aux traités et aux conventions. Tel était l'objectif de mon intervention. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Malaisie. L'Inde a la parole.

M. M.Y.S. PRASAD (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, la délégation indienne salue les progrès réalisés au cours de la quarante-quatrième session du Sous-Comité juridique et tient également à remercier Monsieur Sergio Marchisio pour son excellent travail à la présidence du Sous-Comité juridique.

Monsieur le Président, la délégation indienne souhaiterait formuler quelques commentaires sur certains aspects du rapport du Sous-Comité juridique. Les traités des Nations Unies sur l'espace sont le fruit d'un consensus. La plupart d'entre eux étant acceptés par un grand nombre de pays. Par conséquent, la révision de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace est une question vitale et incitera les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

La discussion au sein du Sous-Comité sur l'opportunité pour les Nations Unies d'assumer le rôle d'autorité de surveillance au titre du protocole sur les biens spatiaux est très intéressante. Nous avons constaté que le groupe de travail et le Sous-Comité n'ont pu dégager de consensus quant à la principale question de l'opportunité pour les Nations Unies d'être l'autorité de surveillance au titre du futur protocole.

Nous avons également noté que le groupe de travail n'a pas débattu du projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies tel que certaines délégations l'avaient proposé. L'Inde est convaincue que les Nations Unies ou tout autre bureau des Nations Unies, s'ils acceptent le rôle d'autorité de surveillance, s'avèreraient totalement

inopportun et contradictoire au mandat fondamental de cette organisation intergouvernementale. Nous estimons que l'avant-projet de protocole sur les biens spatiaux n'est pas viable techniquement et logiquement.

Monsieur le Président, la délégation indienne estime que la contribution du Sous-Comité juridique au cours des dernières années est essentielle dans l'élaboration d'un régime juridique international sur l'espace. Nous espérons que le Sous-Comité juridique pourra continuer de travailler à l'élaboration de traités internationaux sur l'espace. Nous soutenons les travaux du Sous-Comité juridique lors de sa quarante-quatrième session. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Inde et je donne la parole au Professeur Vladimir Kopal de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole lors de cette quarante-huitième session du Comité, je souhaite me joindre à mes collègues qui ont déjà eu l'occasion de vous féliciter de la présidence de cette session. Nous sommes convaincus que sous votre houlette, le Comité pourra avoir des résultats fructueux. Je tiens également à saluer le Directeur du Bureau des affaires spatiales qui malheureusement n'est pas là. Je tiens également à saluer le Docteur Alice Lee, spécialiste des applications des techniques spatiales et tous les membres du Secrétariat qui ont largement contribué au bon déroulement de nos travaux.

Monsieur le Président, quelques commentaires sur le point 8, « Rapport du Sous-Comité juridique lors de sa quarante-quatrième session ». Le Sous-Comité traite de tous les points à l'ordre du jour, mais cela ne signifie pas que tous les débats sur des questions de fond permettent d'avancer. Par conséquent, je n'en mentionnerai que certains.

Au cours des dernières années, la délégation de la République tchèque a nettement apprécié les travaux du Sous-Comité et de son groupe de travail sur les cinq traités des Nations Unies. Cette année, cependant, le Sous-Comité a convenu de suspendre les travaux du groupe de travail afin de les reprendre en 2006. Nous espérons que l'année prochaine, le groupe de travail pourra poursuivre les délibérations relatives à son mandat en ajoutant de nouveaux points. Plus particulièrement, notre délégation souhaiterait que l'on examine les

documents de travail présentés par le Kazakhstan, la Fédération de Russie et l'Ukraine et coparrainés par d'autres délégations et intitulés « Questionnaire sur les éventuelles options concernant l'évolution future du droit spatial international », ce qui permettrait peut-être au Comité de dégager des résultats de qualité et d'orienter ses travaux pour l'avenir.

La délégation de la République tchèque a, dans l'ensemble, salué les informations provenant des organisations internationales, intergouvernementales ou non-gouvernementales, et sur les activités concernant le droit spatial. Bien que les agences spécialisées des Nations Unies n'aient pas été très présentes, notre délégation soutient l'avis du Sous-Comité selon lequel les organisations pertinentes du système des Nations Unies pourraient améliorer leur participation aux travaux du Sous-Comité en participant à la préparation de rapports concernant les questions spécifiques de l'ordre du jour et en améliorant leur participation active lors du débat.

Une question spécifique devrait être soulevée sur ce point. Notre délégation est ravie de constater qu'après des années de débat sur les questions éthiques des activités spatiales au sein de l'UNESCO et au sein du Sous-Comité juridique, cette agence spécialisée a finalement pris une décision très raisonnable, à savoir de ne pas élaborer une déclaration de principes éthiques sur cette question, mais au contraire, de promouvoir la sensibilisation sur les questions morales soulevées par les activités dans le cadre de la coopération internationale renforcée. La délégation de la République tchèque souhaite contribuer à une coopération étroite entre l'UNESCO et le COPUOS et plus particulièrement avec son Sous-Comité juridique afin de promouvoir une interaction entre les équipes spatiales et le droit spatial.

Au nom de la délégation qui a présidé le groupe de travail sur l'examen de l'avant-projet de protocole sur les questions s'appliquant spécifiquement aux biens spatiaux au titre de la Convention sur les garanties internationales relatives aux matériels d'équipement mobiles, je tiens à vous parler des résultats des travaux du Sous-Comité.

Tout d'abord, nous saluons le fait qu'UNIDROIT, auteur de ce projet, l'ait présenté au COPUOS, au Sous-Comité et ait activement coopéré avec eux dans le cadre du débat sur cette question. Qui plus est, UNIDROIT a invité tous les membres du COPUOS à participer aux sessions de son propre comité d'experts gouvernementaux lors

duquel on a révisé le texte de l'avant-projet de protocole.

Enfin, UNIDROIT a demandé au COPUOS d'envisager la question pour les Nations Unies de jouer le rôle d'autorité de surveillance au titre du futur protocole spatial. Cette possibilité est au cœur même des travaux du Sous-Comité juridique depuis plusieurs années et l'a été à nouveau lors de sa quarante-quatrième session. Nous devons également rappeler que l'année passée, le Sous-Comité juridique avait recommandé de créer un groupe de travail à composition non limitée, groupe de travail spécial, avec pour tâche d'élaborer un projet de rapport exhaustif sur la question. Ce groupe de travail spécial a pu effectuer ses travaux sous la houlette de Monsieur René Lefebvre que nous devons particulièrement remercier pour l'efficacité de ses travaux.

Il convient également de rappeler que pour la première fois, les travaux ont eu lieu uniquement par voie électronique. Conformément au mandat du groupe de travail spécial tel que figurant au paragraphe 10 de la résolution de l'Assemblée générale 59/116 du 10 décembre 2004, intitulée « Coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace », un projet de rapport reprenant le texte d'un projet de résolution, a été présenté au Sous-Comité juridique pour examen lors de sa session de 2004.

Compte tenu des efforts au sein de ces groupes, de longs débats ayant eu lieu au sein du Sous-Comité et de son groupe de travail, un consensus quant à l'opportunité pour les Nations Unies d'assumer le rôle d'autorité de surveillance au titre du futur protocole n'a pas pu être dégagé. Aux yeux de notre délégation, à mes yeux en tant que Président du groupe de travail du Sous-Comité, il serait déplorable que cette occasion du Sous-Comité juridique de contribuer à l'élaboration d'un instrument juridique et de prouver son efficacité en vue de faire avancer le droit international, que cette possibilité soit perdue. Voilà pourquoi, nous exprimons tout notre soutien aux travaux du Sous-Comité juridique sur l'examen de l'évolution du projet de protocole sur les questions liées aux biens spatiaux à la Convention sur les garanties internationales en matière de matériels d'équipement mobiles.

Voilà pourquoi, la délégation de la République tchèque coparraine un document de travail présenté par dix États et notamment un projet de résolution pour l'Assemblée générale, partant du principe que les Nations Unies pourraient assurer le rôle d'autorité de surveillance au titre du protocole spatial à la Convention de

2001. Nous l'avons coparrainé et soutenu. Ce projet de résolution pourra être examiné plus en avant par le Sous-Comité juridique du COPUOS et éventuellement par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Monsieur le Président, ma délégation salue la création d'un groupe de travail sur le point « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ». Le document minutieusement élaboré par le Secrétariat et plusieurs documents d'experts présentés lors de l'examen de ce point, sont les preuves mêmes que l'on accorde une grande importance au sein du Sous-Comité à ce point de l'ordre du jour.

Cependant, nous déplorons le fait que je cite « les pratiques d'États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux soient le seul point traité par le Sous-Comité dans un cadre temporel à l'heure actuelle », alors que le Sous-Comité technique examine beaucoup plus de points, le Sous-Comité juridique n'est pas parvenu à dégager autant de consensus sur cette catégorie de point de l'ordre du jour. À nos yeux, toutes les délégations au sein du Sous-Comité et au sein du COPUOS devraient déployer beaucoup plus d'efforts et témoigner de davantage de volonté politique afin d'élargir cette catégorie de points qui sont essentiels pour que l'on puisse faire évoluer le droit spatial, renforcer le rôle du Sous-Comité et celui du COPUOS à cet égard.

Enfin, Monsieur le Président, je suis au regret de devoir me joindre à vous, Monsieur le Président et à certaines délégations qui ont exprimé leurs condoléances au nom de tous les membres de ce Comité relativement au décès du Professeur Carva qui pendant longtemps a été le Président du Sous-Comité scientifique et technique. En tant qu'ancien chef du Bureau des affaires spatiales, j'ai eu l'occasion d'être assis à de nombreuses reprises à côté du Docteur Carva lors des réunions qui se tenaient à l'époque à New York. Je me dois de répéter que le Professeur Carva était un Président hautement qualifié, un sage, un homme d'exception et je déplore du fond du cœur son décès.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour votre commentaire sur les travaux du Sous-Comité juridique et je suis persuadé que la déléguée australienne aura écouté avec attention vos condoléances exprimées à l'Australie et aux proches de Monsieur Carva. Merci.

Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur du Chili. Monsieur, vous avez la parole.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)
[interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Après avoir écouté les diverses interventions, nous souhaiterions faire quelques commentaires qui pourraient s'avérer utiles pour l'avenir. Avant toute chose, je tiens à mentionner le passé récent et souligner la grande satisfaction de la délégation chilienne face au travail réalisé par Monsieur Marchisio, un travail d'excellente qualité qui a permis de moderniser notre programme et qui a donné un nouvel élan à certaines questions, des questions que l'on avait délibérément reléguées aux oubliettes et que l'on a ressorties pour lancer un débat constructif. Avant toute chose, merci au Professeur Sergio Marchisio, mais aussi à son pays qui contribue toujours très activement à ce Comité et au COPUOS dans l'ensemble.

Mon deuxième commentaire traite des ateliers sur le droit spatial. L'un a eu lieu à Rio de Janeiro, l'autre aura lieu au Nigeria cette année. Je sais que de multiples participants étaient à Rio de Janeiro. Sur la base du rapport, il s'est agi là d'un remarquable atelier. Il a toujours été indubitable que cela allait être le cas au vu de la qualité juridique dont jouit le Brésil à de multiples égards et ceci sans parler de la remarquable organisation. Nous souhaitons donc remercier le Brésil qui a organisé un séminaire sur une question particulièrement importante pour les pays en voie de développement, nous l'avons toujours dit. La seule véritable défense qu'ont les pays en voie de développement au sein d'un club asymétrique qu'est ce club spatial, d'où l'importance de normes acceptées et reconnues par tous, d'où l'importance des efforts déployés dans des enceintes comme celle de Rio de Janeiro qui nous permettent de nous doter d'un cadre juridique de qualité, de sensibiliser également les décideurs d'autres pays et ce dans l'objectif ultime de progresser sur des questions particulièrement sensibles.

Nous félicitons donc tout particulièrement le Nigeria. Nous sommes absolument certains que l'atelier qui se tiendra au Nigeria sera couronné de succès et ira dans le même sens.

Concernant les questions, pas seulement les questions traitées par le Sous-Comité juridique, mais également les questions purement juridiques qui ont été soulevées à l'une ou l'autre reprise, l'on peut dire que sur la question de l'orbite des satellites géostationnaires, mon pays, à l'instar de nombreux pays et notamment les pays en voie de développement, y accorde une importance cruciale.

Pour nous ce n'est pas une question subsidiaire, je pense que la délégation de la Colombie a déployé des efforts remarquables et nous l'avons vu au fil du temps, faire montre d'énormément de souplesse, d'une volonté de coopération, en nuancant sa position, ce qui lui vaut tout notre respect puisque nous avons pu ainsi aboutir à une formule, celle dont nous sommes saisis, qui serait susceptible de dégager un consensus. Je pense que c'est sur cette voie que nous devons poursuivre. Nous ne pouvons laisser de côté quelque chose de si important pour les pays en voie de développement. Étant donné qu'il s'agit d'une ressource épuisable, nous devons d'autant plus en tenir compte et trouver une formule. Or, à cet égard, la proposition colombienne nous semble totalement idoine et a été soutenue par de multiples pays.

Concernant UNIDROIT, c'est une formule originale, imaginative, orientée dans l'avenir mais indissociable d'un point d'interrogation, parce qu'il y a des difficultés juridiques qu'il est difficile de résoudre mais qu'il n'est pas pour autant totalement impossible de résoudre. La question est de savoir comment l'on peut établir une corrélation adaptée entre le droit international spatial privé et le droit international public. C'est là un défi à relever, c'est un point qui exige toute notre attention étant donné que c'est une question très importante.

Concernant les objets spatiaux, il s'agit là d'une version technique moderne qui représente un défi pour la législation internationale de l'espace. Si dans un premier temps la question n'avait pas été suffisamment étudiée, cela nous amène à une conclusion qui tombe sous le sens, tant la question de l'UNIDROIT que la question de l'orbite, j'en ai déjà parlé, que la question des objets spatiaux, tout cela nous amène à une conclusion, la nécessité d'une redéfinition de la législation spatiale. En ce sens, la proposition faite, si je ne m'abuse par la Grèce et par d'autres délégations, allant dans le sens d'une révision des traités spatiaux existants, une proposition de la Russie également si je ne m'abuse, je pense que c'est hautement pertinent.

Nous sommes confrontés à des défis totalement neufs. Le traité a été adopté en 1967 et on a repris les résolutions de l'Assemblée générale de 1963, la résolution 21/22 qui a donné naissance au Traité de 1967. Le cadre juridique et politique n'avait rien à voir avec le cadre actuel. À l'époque, le secteur privé ne s'était vu octroyer aucune licence, les seuls acteurs dans le domaine étaient les États. Par conséquent, le secteur privé et la privatisation de l'activité spatiale, dans les domaines de l'activité spatiale qui sont essentiels pour les pays en développement n'a pas fait l'objet

d'une réglementation adaptée, et cela ne peut rester en marge de la législation internationale spatiale.

Concernant la téléobservation, ce principe est révolu et n'est plus conforme à la réalité politique actuelle, et l'application entre guillemets, je le souligne bien car la coopération internationale n'a pas été renforcée en tout cas en ce qui concerne mon pays, s'agissant de la transmission de données de téléobservation. Il n'existe pas de bases de données, les projets n'ont jamais été réalisés. Ces principes sont totalement vétustes. C'est pourquoi la question des débris spatiaux notamment nécessite également une révision.

Ce qui nous amène à proposer une révision en profondeur de la législation spatiale internationale, une réflexion quant à la nécessité d'une convention exhaustive qui comprenne tous les nouveaux éléments qui sont apparus. Hier ou avant-hier, ou plutôt vendredi, nous parlions d'un dispositif d'interconnexion entre la Commission pour le développement durable et le COPUOS. Nous nous sommes accordés sur la nécessité d'une interaction, d'une modalité d'interaction entre les deux institutions, mais il s'agit également du contenu. La législation environnementale internationale comprend des normes et des concepts fort similaires à ceux relatifs au droit spatial international.

Il faut donc adopter un point de vue intégré concernant la Sixième Commission de l'Assemblée générale et, dans le cadre de la Commission de droit international, l'un des sujets abordés lentement avec peu de volonté politique d'application, mais qui en tout cas est une question qui a été posée, la fragmentation du droit international. Le danger c'est que la perception soit une perception limitée et qui ne se fait pas parallèlement au processus de mondialisation, la mondialisation économique nécessite une mondialisation juridique, cela me paraît totalement élémentaire. C'est pourquoi il est important de prendre en considération ces éléments, les examiner d'un point de vue plus large.

Enfin, une communication. Nous avons écouté attentivement la présentation de l'ESPI, l'Institut pour la politique spatiale européenne. C'est un exemple à suivre. Nous nous sommes consultés officieusement avec certains représentants de l'Amérique latine et cela va être l'un des points examinés et qui sera introduit à l'ordre du jour de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques, la création d'un tel institut au sein de l'Amérique latine qui nous semble essentielle. C'est pourquoi nous demandons une coopération et une collaboration de la part de l'ESPI afin de nous guider.

Et enfin, j'aimerais également annoncer au Comité, qu'il y a quelques jours, nous avons assisté à une réunion très importante avec l'Ambassadeur d'Équateur, de Colombie, le Directeur du Bureau des affaires spatiales, et moi-même afin de déterminer le chemin vers cette V^{ème} Conférence au mois de juillet 2006. La représentante de l'Équateur est ici. Nous sommes ravis du résultat de cette réunion et aujourd'hui, nous nous sommes accordés sur le fait qu'à 18 heures, une réunion avec huit partenaires sera organisée qui se fonde dans la politique à suivre pour l'Amérique latine en ce domaine. Nous sommes totalement compétents du point de vue scientifique, technique, mais également du point de vue juridique et politique. Le fait d'avoir organisé quatre conférences entre 1990 et 2005 qui se sont institutionnalisées et permettent d'établir un cadre juridique qui peut donner lieu à une concertation juridique et examen des points débattus par le Sous-Comité juridique. Je pense que c'est un point important et je pense que nous, les pays d'Amérique latine, nous contribuons profondément au travail du COPUOS mais également du Sous-Comité juridique étant donné que nous représentons une référence dans ce domaine.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili pour son intervention. Notre premier vice-Président, l'Ambassadeur Arevalo de la Colombie, vous avez la parole.

M. C. AREVALO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, c'est l'occasion parfaite pour exprimer au nom de la délégation de la Colombie et en mon nom, exprimer à la délégation australienne toutes nos condoléances face à la disparition du Professeur John Carva. Le Professeur Kopal l'a fort bien connu et a exprimé l'importance de ces personnes qui font de ces questions spatiales un projet de vie, des personnes qui sont totalement dédiées à cette question, personnes qui vont au-delà du cadre établi, et je pense que nous devons beaucoup à ces individus.

Deuxièmement, Monsieur le Président, j'aimerais exprimer la satisfaction pour le Gouvernement de la Colombie de la forme, la méthodologie, le contenu de la présentation de Monsieur Marchisio. Nous sommes témoins de ce changement d'attitude qui a eu lieu au sein du Sous-Comité, étant donné que le Docteur Marchisio a redonné un souffle de vie à différentes questions, questions souvent réitérées par les pays en développement.

Trois points fondamentaux pour les travail du Sous-Comité juridique mais également au sein du Comité dans son ensemble. Tout d'abord, le droit spatial, sa révision et un consensus international sur base de la confiance découlant de la coopération internationale. Le renforcement du droit spatial, en effet les instruments du droit spatial sont la conséquence d'une élaboration professionnelle, consciencieuse de ce droit spatial qui doit continuer à être la base de celui-ci. Mais cela doit s'accompagner par une révision du programme de l'ordre du jour pour de nombreuses raisons, car le COPUOS doit être à jour par rapport aux modifications de l'ordre du jour, étant donné qu'il y a des questions qui surgissent étant donné la corrélation entre ces questions vitales et les points qui sont sous les feux de la rampe de la communauté internationale. Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a parlé de carrefour, notamment dans la réforme institutionnelle et la corrélation entre différents points et questions traités. C'est pourquoi la réforme est nécessaire.

L'une des phrases que j'ai gardée à l'esprit dans la présentation de Monsieur Marchisio, il demande à ce que des efforts supplémentaires soient déployés de la part des délégations pour que les nouvelles propositions qui introduisent des questions novatrices soient examinées de manière beaucoup plus souple de la part des États membres, il y a énormément de questions que nous ne pouvons pas nier. Le Sous-Comité juridique doit justement les analyser en profondeur étant donné que ce sont des questions qui depuis de nombreuses années frappent à la porte de notre Sous-Comité.

Je fais référence maintenant à l'exposé de l'Ambassadeur du Chili qui connaît fort bien les questions essentielles qui se sont posées à nous depuis longtemps. Deuxième élément très important.

Troisième élément, le consensus. Le consensus est le principe qui prévaut au sein de ce Comité, mais le Comité doit également prendre en considération les préoccupations de groupes moins importants de pays qui ne sont pas spécialement des puissances dans le domaine spatial et qui doivent également examiner ces questions. Nous devons analyser le contenu, mais nous devons également considérer le consensus comme un trésor, c'est une force mais qui a également des faiblesses. Ce sont donc pour nous les trois points essentiels dans le cadre des travaux du COPUOS et du Sous-Comité juridique. Bien sûr la question de l'orbite géostationnaire est une question également importante. C'est un sujet transversal également au

niveau temporel. Nous avons été témoins d'interventions fort opportunes à ce sujet, je pense que nous avons abouti à ce consensus, consensus qui a été élaboré de manière fort délicate et qui a permis en quelque sorte d'établir des paramètres qui sont du ressort de l'UIT. C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur l'importance de la corrélation entre les différents organes des Nations Unies car ceux-ci doivent travailler en coopération de manière complémentaire. Nous avons fait énormément d'efforts dans ce domaine et je remercie ceux qui nous soutiennent comme par exemple, le Professeur Lee, qui a souligné la contribution de la Colombie dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique. En effet, une carte historique de l'utilisation de l'orbite géostationnaire qui nous permet de voir quels sont les satellites qui ont été placés sur cette orbite et l'analyse de la question de la saturation de cette orbite.

Nous saluons le Bureau des affaires spatiales, son soutien accordé aux experts avec, à leur tête, le Docteur [??], grâce au Bureau nous avons pu également coopérer avec l'UIT.

Enfin, Monsieur le Président, il me semble que certaines communications sont importantes du point de vue pratique. Tout d'abord, nous saluons étant donné que cela était urgent pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nous en avons parlé dans le cadre du Séminaire sur le développement du droit spatial dans la région, c'est un événement important qui a été organisé au Brésil, nous avons mentionné en effet la nécessité de créer une institution à l'instar de l'ESPI. Nous avons besoin d'un équivalent dans la région. Cela contribuerait à la coopération en la matière, mais permettrait de réunir les contributions de la région et qui nous permettrait d'être beaucoup plus efficaces car le potentiel d'analyse juridique existe dans la région et nous n'avons pas pu en tirer tous les bénéfices existants. C'est pourquoi, une institution à l'instar de l'ESPI est vitale pour nous.

Enfin, concernant la V^{ème} Conférence, pour la Colombie c'est un événement fondamental, car il s'agit ici d'efforts absolument extraordinaires déployés par le biais d'activités dans la région toute entière. C'est pourquoi l'institutionnalisation de cette conférence est vitale. En effet, de plus en plus, nous réunissons des représentants de tous les niveaux, au niveau de la prise de décision mais également dans le domaine scientifique, technique, dans l'enseignement, dans la médecine, c'est là que se joue et s'organise toute cette corrélation entre les différentes questions spatiales. Durant la IV^{ème} Conférence, nous avons assisté à un enthousiasme qui est apparu dans la région, et nous espérons que dans le cadre de la V^{ème} Conférence ce sera le

même cas. C'est pourquoi nous saluons la décision officielle du Gouvernement de l'Équateur d'être le pays organisateur de cette conférence. Encore une fois, la conférence préparatoire au Chili doit également être soulignée. Le Chili a permis de préparer de manière très sérieuse, de manière très professionnelle cette conférence. J'ai assisté à la réunion préparatoire de la IV^{ème} Conférence en présence de la Ministre du Chili. C'est pourquoi nous estimons que les réunions qui sont organisées parallèlement au COPUOS sont également intéressantes. C'est pourquoi nous vous invitons à participer à la réunion qui aura lieu à 18 heures afin de profiter de la présence de nombreux pays qui peuvent également contribuer de manière significative à l'organisation de cette conférence, comme par exemple le Canada qui a parlé du projet de la gestion des catastrophes naturelles dans la région andine. Je pense que dans le cadre de la Conférence c'est un sujet opportun. La France a également cité des questions importantes. L'Agence spatiale européenne est également une institution significative et d'autres pays qui ne se situent pas dans la région mais qui peuvent garantir le succès de cette conférence.

Voilà, j'aimerais encore une fois exprimer mes félicitations au Docteur Marchisio pour son rapport quant aux travaux de la Sous-Commission, travaux qui sont cruciaux pour les pays en développement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur Arevalo. Chers délégués, nous venons d'entendre la dernière délégation qui avait exprimé son désir de s'exprimer au titre de ce point 8. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ? Professeur Cassapoglou, vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : D'abord, je vais m'exprimer en français puisque nous sommes présents depuis longtemps à une anglicisation de nos débats, donc il nous faut la fraîcheur du français pour qu'on puisse changer un tout petit peu l'environnement un peu alourdi bien sûr à cause du temps extérieur.

Monsieur le Président, cher ami, je voudrais intervenir sur ce point de l'ordre du jour tout en me réservant d'y revenir. Je voudrais me référer à deux points qui, à mon avis, sont très importants, sur l'avenir de nos travaux. D'abord, j'aimerais exprimer mes remerciements et aussi mes félicitations à mon cher ami et collègue, le Professeur Marchisio qui a vraiment déployé beaucoup d'efforts pour que notre Sous-Comité juridique puisse être en quelque sorte, revitalisé,

parce que pour plusieurs années il était dans une situation de routine, pas tout à fait satisfaisante.

D'abord, quelques réflexions d'ordre général à propos des interventions de mes collègues de l'Amérique latine, les deux ambassadeurs du Chili et de la Colombie. Bien sûr, le droit international de l'espace souffre, en quelque sorte, d'une stagnation qui est due au changement fondamental de l'environnement géopolitique depuis 1989, d'abord, et par la suite, à cause ou grâce à la commercialisation et pas la privatisation, parce les activités ne sont pas encore tout à fait d'initiative privée, mais la commercialisation des activités spatiales, et aussi l'entrée du privé dans ces activités spatiales commerciales.

Il n'est pas question et à ce sujet, je me permets de corriger un petit peu mes amis les deux ambassadeurs, il n'est pas question de révision des textes existants, des cinq traités du droit spatial, mais plutôt une revue et surtout une démarche de codification. Il y a bien sûr longtemps qu'avec mon cher collègue et distingué ami le Professeur Kolossov de la Fédération de Russie, nous avons proposé un débat sur la possibilité de codification, c'est vraiment une phrase très très longue de trois lignes concernant le but de cette démarche qui me semble tout à fait nécessaire. Parce qu'à l'heure actuelle nous vivons dans une situation plus ou moins antinomique. Non seulement au niveau psychologique, mais aussi au niveau réel parce que nous avons une tendance conservatrice en ce qui concerne l'évolution du droit international de l'espace, qu'il soit public ou même privé, une attitude conservatrice, là où il nous faut des décisions et des solutions radicales sinon révolutionnaires. Il y a une situation devant laquelle nous sommes obligés de changer d'attitude et vraiment pour être plus constructifs, avoir la possibilité de commencer un débat qui est la base de la démocratie, plutôt un dialogue qu'un débat, c'est la base de la démocratie, sur la possibilité d'un certain changement, d'une certaine codification, mais pas toucher les grands principes qui sont vraiment monumentaux du droit international de l'espace.

Il est question de trouver une règle d'or concernant une question substantielle maintenant, la compatibilité sinon la balance, entre le droit international public de l'espace et le droit international privé des activités spatiales. Il y a une grande question qu'il faut aussi aborder dans le cadre de notre Sous-Comité juridique, et bien sûr de la plénière de notre Comité.

Maintenant je dois mentionner, me référer à la question qui, pour plusieurs années, nous a

préoccupés concernant l'initiative du protocole d'UNIDROIT. À mon avis, nous avons épuisé, au niveau de notre Sous-Comité juridique, le sujet en question. Je dois dire que notre Sous-Comité juridique et le Comité étaient seulement habilités à discuter deux points spécifiques, pas l'essentiel, pas la substance du protocole. D'abord, la compatibilité de quelques dispositions du protocole spatial avec les dispositions du droit international de l'espace, *primo*, et *secundo*, la possibilité que les Nations Unies puissent être une agence ou une autorité de supervision. Au-delà de ces deux points, nous ne sommes pas habilités, d'abord parce que l'UNIDROIT c'est une organisation internationale, bien sûr qui n'est pas une agence spécialisée des Nations Unies, alors c'est aux États membres de cette organisation qui regroupe à ce moment-là, si je ne me trompe pas, 90 États membres, donc pas la totalité des Nations Unies, alors qu'ils trouvent là-bas la solution de ce problème qui, à mon avis, est un problème extrêmement spécifique concernant les activités spatiales.

Donc, voilà Monsieur le Président pourquoi la Grèce est fondamentalement opposée à l'idée que les Nations Unies et ses organes subsidiaires puissent être habilités à exercer les rôles d'autorité de supervision dans le cadre du protocole spatiale. Nous avons proposé lors de nos interventions il y a plusieurs années, de trouver une autre organisation, une autre entité internationale pour avoir ce rôle. Puisque je parle sur ce point, je dois aussi vous rappeler que le Secrétariat de notre Comité et l'Office avec la collaboration du Conseil juridique de l'ONU, dans son rapport il y a trois ans, si je ne me trompe pas, n'était pas favorable. Dans ce rapport il est vraiment clairement dit qu'il faut trouver une autre solution. Donc, insister sur ce point, à mon avis, c'est un peu abusif.

Pour terminer, bien que je reconnais le travail vraiment très utile fait par notre collègue des Pays-Bas tout en utilisant des moyens électroniques, ce groupe *ad hoc* électronique, il n'y a pas une réflexion, je ne dirais pas correcte, mais en tout cas une réflexion réelle de ce qu'on avait discuté lors des échanges électroniques de points de vue, et aussi lors du débat qui a eu lieu pendant la session précédente du Sous-Comité juridique.

En ce qui concerne la proposition de cinq ou six États concernant le projet de résolution des Nations Unies qui a été rejeté par la plupart des États membres du Comité et du Sous-Comité, je ne crois pas que ce projet puisse par la suite être discuté par l'Assemblée générale, par le biais de la IV^{ème} Grande Commission, parce qu'il est nécessaire qu'avant toute étape future, être examiné le sujet en question par la VI^{ème} Grande

Commission c'est-à-dire la Commission juridique de l'Assemblée générale.

Voilà, Monsieur le Président, mes remarques concernant ce point plus ou moins difficiles qui, pour plusieurs années, nous a beaucoup occupés. Avant de terminer, je voudrais exprimer, je me permets de le dire, mes félicitations personnelles, bien sûr au Bureau des affaires spatiales, mais personnellement à Madame Rodrigues, pour son travail en ce qui concerne d'abord la préparation de l'index sur les législations nationales, deuxièmement, pour la page électronique concernant les travaux de notre Comité et les deux Sous-Comités, et troisièmement, pour la circulation d'un CD-Rom des cinq traités. Il y a vraiment un travail exceptionnel pour lequel nous sommes reconnaissants au Bureau et personnellement à Madame Rodrigues. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Professeur et je prends bonne note de votre contribution qui contient des idées révolutionnaires. Je vous dirais simplement que tant que vous vous limitez à des idées révolutionnaires sans pour autant promouvoir la révolution en elle-même, cela ne posera pas de problème au Comité. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, quelques mots seulement pour rebondir sur ce que notre collègue de la Grèce vient de dire. Bien entendu, l'opinion de la délégation grecque, l'opinion personnelle du Professeur Cassapoglou sur le protocole spatial et l'UNIDROIT est bien connue. Il a toujours participé activement à ces débats.

Notre délégation et personnellement en tant que Président du groupe de travail, avons eu l'honneur d'écouter attentivement ces diverses opinions. Cependant, j'aurais quelques réserves quant au libellé qu'il a utilisé aujourd'hui et à d'autres occasions. Je m'explique. Lorsqu'il a mentionné le projet de résolution présenté par dix membres du groupe de travail, et par le Sous-Comité juridique, et lorsque le Professeur Cassapoglou, si j'ai bien compris, a déclaré que ce projet de résolution a été rejeté par le Sous-Comité juridique, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Ce projet de résolution n'a pas été débattu. Cela a été clairement mentionné dans le rapport du groupe de travail du Sous-Comité juridique et dans le rapport du Sous-Comité lui-même. Nous ne pouvons, par conséquent, pas dire qu'une décision a été prise à la majorité écrasante. Non. C'était là la position d'un

certain nombre de délégations et je déplore le fait que ce nombre est extrêmement restreint et parmi ces délégations, la délégation grecque.

Un autre argument avancé étant quelque peu déconcertant pour moi, lorsqu'il a dit qu'en raison du projet présenté par l'organisation de l'UNIDROIT qui est une organisation totalement autre qu'une agence du système des Nations Unies, puisque c'est une organisation indépendante, comme il l'a bien dit, il établit un lien entre cette organisation et le rôle inopportun des Nations Unies en tant qu'autorité de surveillance. Nous le savons tous, une organisation du système des Nations Unies, l'OACI assume un principe, le rôle d'autorité de surveillance pour le protocole.

Il était de mon devoir de préciser ces deux points. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Monsieur Kopal. Je pense que Monsieur Kopal a mentionné un élément que j'ai mentionné, cette notion de révolution. Monsieur Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : En ce qui concerne le projet de résolution qui était inscrit au rapport du Président du groupe électronique et pas au rapport du Président du groupe conventionnel. Ce texte, bien sûr, n'était pas discuté parce qu'on a refusé de le discuter. Peut-être que j'ai mal utilisé le verbe rejeté au lieu de refusé. On ne s'était pas mis d'accord pour qu'on discute sur ce projet en disant que ce n'est pas notre tâche. Voilà donc la signification de mes propos. Mais en fait, indépendamment de la situation concernant les oui ou non sur ce projet, notre idée c'était qu'on a utilisé ce processus en quelque sorte, bien sûr les États sont souverains et ils peuvent même au niveau de l'Assemblée générale déposer n'importe quelle proposition seuls ou avec le parrainage d'autres États, mais le processus qui était qu'on a essayé d'installer dans notre Sous-Comité juridique, n'était pas à mon avis, tout à fait opportun. Parce qu'il peut donner le sens qu'il y a les tendances de by-passer le processus habituel, c'est-à-dire si on n'a pas eu de succès dans le cadre du Sous-Comité, nous faisons un projet de résolution pour le faire adresser directement à l'Assemblée générale. On avait un exemple en précédent auquel j'ai aussi participé d'une certaine manière et on a dit que c'était le seul exemple, le seul cas et de n'avoir pas de suite, c'était le projet de résolution sur l'État de lancement il y a deux ans. Voilà l'histoire avec ce projet de résolution qui vraiment nous a beaucoup préoccupés.

En ce qui concerne le statut de l'UNIDROIT, il est bien connu que ce n'est pas une agence spécialisée des Nations Unies, il travaille indépendamment des Nations Unies, de l'Assemblée générale et des organes subsidiaires, et en quelque sorte, il ne pourrait pas avoir une licence, un permis de conduire parce que les traités élaborés par lui sont tout à fait d'ordre de droit privé. Donc, on ne peut même pas avoir un argument pour que l'Assemblée générale ou l'Organisation des Nations Unies devienne une autorité de supervision du fait qu'ils ont décidé, la Conférence diplomatique a décidé de demander et par la suite de donner à l'OACI le mandat d'assumer le rôle en question. Ce qui est très important de rappeler à mes collègues, c'est que lors de mes premières interventions, il y a trois ou quatre ans, en la matière, je disais que si on avait une organisation internationale ou mondiale pour l'espace, on pourrait lui confier ce rôle, mais du fait que nous n'avons pas encore une pareille organisation, donc il faut mettre à côté cette histoire. Les Nations Unies sont une organisation extrêmement et hautement politique et n'a rien à voir avec les activités commerciales.

Voilà, Monsieur le Président, mes observations, mes remarques aux remarques de mon distingué collègue et ami, Monsieur Kopal. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je sais que le Président du Sous-Comité juridique a demandé la parole, mais je suis en train de regarder l'heure, nous avons une présentation pour ce matin, j'espère que vous serez bref de sorte que nous puissions écouter cette présentation. Pour les autres commentaires, je demanderai aux délégations d'attendre cette après-midi.

M. S. MARCHISIO (Italie) : Monsieur le Président, je serai très bref. En tant que membre de la délégation italienne, je pense que le Professeur Kopal de la délégation tchèque a bien clarifié le travail que le Sous-Comité juridique et son groupe de travail sur la question du projet de protocole UNIDROIT a accompli pendant sa quarante-quatrième session. Quant à la délégation grecque, il me semble que son représentant est en train de faire un processus d'intention. Pour le moment, le projet de résolution ne constitue pas l'objet d'une discussion au sein de l'Assemblée générale et donc cette question est seulement hypothétique. Troisièmement, on l'avait déjà clarifié au Comité que le Sous-Comité s'est accordé pour qu'à la prochaine session on discute un thème qui s'appelle « Examen et revue des développements concernant le protocole UNIDROIT ». Donc, Monsieur le

Président, c'est seulement pour préciser ces trois points que j'ai demandé la parole. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci beaucoup, Monsieur Marchisio, de ces explications. Je demanderai aux délégations de me soutenir dans ma volonté de suspendre notre débat sur le point 8 jusqu'à cette après-midi. *Il en est ainsi décidé.* À présent, je vous propose de passer à la présentation de la GISTA, présentée par le Docteur Ariyapruhya, représentant de la Thaïlande. La présentation est intitulée « Catastrophe du tsunami le long des côtes de la mer d'Andaman en Thaïlande en utilisant la technologie de la géoinformatique ». Je rappellerai que Monsieur l'Ambassadeur est membre du Conseil de la GISTA, à savoir l'Agence de développement de la technologie spatiale et de géoinformatique. Votre Excellence, Monsieur, vous avez la parole.

M. S. ARIYAPRUHYA (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Avant de passer à la présentation, je tiens à me joindre à d'autres délégations afin d'exprimer nos condoléances à la délégation australienne, aux proches du Professeur John Carva, un professeur qui a toujours participé très activement à nos travaux.

Monsieur le Président, avant toute chose, ma délégation souhaite remercier l'Ambassadeur Dumitru Dorin Prunariu de la Roumanie pour son excellente présidence de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique et pour également avoir élaboré un rapport de qualité sur le travail du Sous-Comité. Vous le savez déjà la question d'un appui à la gestion des catastrophes grâce aux techniques spatiales a été un point à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique depuis quelques temps déjà. C'est une question d'importance cruciale étant donné que des catastrophes naturelles peuvent avoir un effet dévastateur sur les vies, la propriété, l'infrastructure et peuvent également saper le développement économique, au vu de la survenance des catastrophes naturelles dans le monde et notamment la catastrophe du tsunami, l'année dernière en décembre dans l'Océan indien.

Il est par conséquent opportun pour le Sous-Comité et ses membres de déployer tous les efforts possibles afin que les technologies spatiales puissent soutenir les efforts de préparation à l'intervention et à la réaction. L'Agence sur le développement technologique spatial et la géoinformatique de Thaïlande est par conséquent fière de vous présenter un rapport Power-Point sur

ce point, sur la question de la catastrophe du tsunami en décembre de l'année dernière.

La présentation va durer environ 15 minutes, ma collègue de la GISTA, Madame Supapis Pol-Ngam, responsable des applications des données géoinformatiques, vous présentera la façon dont GISTA permet d'utiliser la technologie spatiale au travers de données satellites de haute et faible résolution ainsi que la technologie SIG permettant le contrôle et la gestion des efforts d'intervention dans les zones touchées par les tsunamis. Les données proviennent de satellites tels que LANDSAT, IRS, POT-5, RADARSAT, ICONOS et QUICKBIRD. Nous espérons que notre présentation d'aujourd'hui permettra au Comité d'étudier plus en profondeur la question de la gestion spatiale des catastrophes.

Avant de passer à la présentation, quelques mots sur la catastrophe du tsunami afin de replacer notre présentation Power-Point dans son contexte. Le tsunami du 26 décembre de l'année dernière a touché 17 pays le long des côtes de l'Océan indien de la Mer d'Andaman ce qui a provoqué 230 000 morts environ, ce qui a également provoqué de lourds dégâts aux propriétés et infrastructures.

Le tsunami a ravagé six provinces thaïlandaises le long de la Mer d'Andaman, en l'occurrence Phuket, Pangna, Rabi, Trang, Satung, Ranong, toutes des destinations touristiques. En Thaïlande, 5 395 personnes ont été tuées, 8 457 blessées, 2 906 sont portées disparues. Environ 58 000 personnes ou 12 000 foyers ont été touchés. 4 800 maisons ont été détruites partiellement ou totalement. 500 villages de pêche ont été touchés, 6 000 embarcations de pêche ont été détruites. L'environnement a été fortement touché, les parcs côtiers et marins ont été endommagés, des barrières de corail ont été détruites. En raison de l'eau salée, les terres ne sont plus utilisables dans un avenir proche. L'on a estimé que la catastrophe du tsunami allait provoquer une chute de 5,5% du PIB thaïlandais ce qui représente environ 900 millions de dollars américains.

Pour citer Son Excellence, le Docteur [??], Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande lorsqu'il a pris la parole devant le Sommet du secteur privé sur les mesures prises après la catastrophe et pour la reconstruction à Washington le 12 mai 2005, je cite « Le tsunami qui a touché cette région était sans précédent. Il a provoqué un nombre sans précédent de morts. La Thaïlande a 800 ans, jamais nous n'avions connu quelque chose comme cela », fin de citation.

Au lendemain de la catastrophe, le Gouvernement en coopération étroite avec la communauté internationale, les ONG, les volontaires, tant au niveau national qu'international, jeunes ou moins jeunes, sont intervenus immédiatement afin de venir en aide aux victimes de la catastrophes dans les zones affectées. La Thaïlande a hautement apprécié l'aide fournie. Les écoles ont été reconstruites, les infrastructures endommagées ont été réparées ou reconstruites.

Grâce à ces efforts, certaines zones ont pu être réhabilitées, Phuket, par exemple, connaît une situation proche de la normale, à nouveau. En outre, le Gouvernement n'a eu de cesse de prendre des mesures à long terme afin de garantir la bonne qualité de vie à long terme de la population, de relancer l'économie locale, de venir en aide aux personnes psychologiquement affectées par la catastrophe, d'aider les orphelins. L'une des priorités du Gouvernement était la capacité de réagir à une urgence en mettant sur pied des systèmes d'alerte rapide aux niveaux national et régional. Le 30 mai 2005, il y a deux semaines, ou cinq mois après le tsunami, Son Excellence, le Docteur [??], Premier Ministre de la Thaïlande, a présidé à la cérémonie d'ouverture du Centre d'alerte des catastrophes national de Thaïlande. Le Centre permettra de lancer des alertes rapides en cas de tsunami mais également en cas d'inondations, de feux de forêt ou de fuites de produits chimiques. Le Centre travaille en coopération avec le Centre sismique du Japon et d'Hawaï. La Marine Royale thaïlandaise a également créé un centre de détection de tsunami pour les Îles Similan, un centre lié à des récepteurs de transmission satellitaire. Le Centre est également relié à la radio et à la télévision et à tout un réseau de téléphonie mobile. Des tours de surveillance et d'alerte ont également été construites, de même que des bouées spéciales permettant de surveiller les tsunamis.

Concernant le degré de préparation à une urgence, un plan d'évacuation systématique pour les communautés vivant dans les six provinces côtières le long de la Mer d'Andaman a été mis sur pied. Le plan permet des alertes d'évacuation, la désignation de voies d'évacuation afin de faciliter une évacuation plus rapide, la distribution de manuels de systèmes d'alerte rapide qui seront d'ailleurs traduits dans plusieurs langues. Le premier exercice d'évacuation a eu lieu sur la plage de Patong à Phuket le 29 avril 2005 et a été couronné de succès. Grâce à ces efforts, les communautés locales ont recouvré confiance, acceptent à nouveau de vivre le long des côtes et les touristes reviennent également dans la région.

À présent, nous sommes ravis de vous présenter notre présentation Power-Point.

Mme S. POL-NGAM (Thaïlande)

[interprétation de l'anglais] : Concernant la gestion des tsunamis en utilisant les systèmes de géoinformatique, comme vous le savez le tremblement du 26 décembre a entraîné une catastrophe, la catastrophe du tsunami et a engendré une inondation des côtes dans divers pays y compris la Thaïlande. Six provinces dans le Sud de la Thaïlande ont été touchées par cette vague. Des données satellites nous permettent d'organiser les activités de secours.

Voici les activités développées, par exemple, un manuel reflétant le déroulement du tsunami qui présente les différents plans d'évacuation organisés. L'imagerie satellite est au centre des activités du Centre pour la reconstruction suite au tsunami et nous pouvons recourir à des données SIG notamment afin d'organiser les activités de secours. Le GISTA, par le biais de son conseil, soutient également ces activités de secours. Les données satellites sont utilisées comme de hautes ou de faibles résolutions. Nous utilisons divers systèmes satellitaires et leurs données en images 3D. En effet, des données de haute résolution de SIG sont utilisées, c'est ainsi que des données satellitaires sont fournies aux organisations responsables, images en 3 dimensions comme je viens de le dire. Les images ICONOS ont été appliquées afin de situer les tours de surveillance. 47 tours ont été créées, sept sites notamment à Phuket. 44 agences, organisations gouvernementales du secteur privé et instituts de formation, bénéficient déjà de ces informations.

Des images de TERAMODIS et d'AQUAMODIS nous ont permis d'analyser le déroulement du tsunami. Première image avant la catastrophe, au 22 décembre 2004, et la deuxième image le 26 décembre. On voit ici en blanc la vague. Et ensuite, le résultat pour les côtes le long de la Mer d'Andaman. Voilà les bâtiments endommagés et les images haute résolution nous permettent d'évaluer les dommages et constater quels sont les bâtiments qui sont endommagés par l'eau ou notamment par les arbres qui ont été déracinés suite à cette inondation. Vous voyez ici les bâtiments qui ont été complètement ravagés. Voici des images d'avant, après la catastrophe, donc vous voyez ici comment la vague a totalement détruit la zone. Au même endroit, nous pouvons ici évaluer les dommages, ici vous voyez la piscine qui a été ravagée par cette vague. Voici l'image pour les hôtels de la côte, des bâtiments, des routes ont été détruits. Vous voyez ici l'aspect qu'a la côte avant et après la catastrophe.

Vous voyez ici que même des débris, des arbres ont été emportés par la vague. Ce district est à dix mètres au-dessus du niveau de la mer et à 500 mètres de la côte même. Cependant ce secteur a également été ravagé. Nous passons maintenant à la province de Fangna. Vous voyez ici que la vague est entrée sur une surface de 2,2 kilomètres. Vous voyez ici l'animation de la vague et vous voyez quelle a été la destruction entraînée par celle-ci. Cela concerne ici des régions de trois mètres au-dessus de la mer, une région qui était densément peuplée. Les images d'ICONOS nous ont permis de nous faire une image de ce qui s'est passé et qui nous permet d'améliorer les secours dans les régions.

Ici, nous passons à Phuket. Voici l'île de Phuket. Les données LANDSAT, donc vous voyez ici la partie ouest de l'île qui a été ravagée. Vous voyez ici les images avant et après la catastrophe grâce aux données ICONOS de Kamala-beach. Vous voyez ici les images au-dessus mais également dans l'image du dessous les bâtiments qui ont été ravagés. Voilà ici Patong-beach dans le sud. La zone côtière a été inondée. En bleu, la piscine qui permet de voir si des dommages ont été entraînés. Voici une autre image près de Patong-Beach. En effet, le taux de destruction a été énorme. Ensuite, plus au Sud, vous voyez ici une partie de la côte qui a disparu. En effet, la côte a été totalement redessinée, vous voyez, ici son contour en jaune.

Pour conclure, les données satellitaires de haute et basse résolution intégrées aux technologies SIG et GPS sont fort utiles pour la gestion des tsunamis et nous permettent de créer une base de données à long terme pour pouvoir évaluer les risques et organiser l'aide. L'étude de l'érosion des zones côtières et les données satellitaires connexes doivent être récoltées durant la marée basse, ce qui nous permet d'avoir une vue beaucoup plus

complète de la situation. Voilà l'image idéale pour la reconstruction de cette zone. C'est sur cette note optimiste que je conclurai.

*M. Parviz Tarikhi, (République islamique d'Iran),
vice-Président, prend la présidence.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Madame Pol-Ngam pour sa présentation au titre du point 7. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Merci chers délégués. Je vais maintenant lever la séance du Comité. Avant de ce faire, j'aimerais vous présenter l'organisation de nos travaux pour cette après-midi. Nous nous réunirons à 15 heures précises. Nous examinerons le point 7, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session », et le point 8, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session ». Si le temps nous le permet, nous pourrions prolonger l'examen du point 6, « Application des recommandations d'UNISPACE III ». A 16 heures, nous assisterons au colloque « Espace et archéologie » présidé par Monsieur Hernandez de l'UNESCO.

Y a-t-il des questions, des commentaires, par rapport à cette organisation des travaux. Cela ne semble pas être le cas. J'aimerais rappeler aux délégués que le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique du Sous-Comité scientifique et technique se réunira à la salle 0713 et le groupe *ad hoc* quant à la création éventuelle d'un organe de coordination des activités spatiales en vue de la gestion des catastrophes, se réunira à la salle 0431, au 4^{ème} étage. Le groupe de travail sur les débris spatiaux du Sous-Comité se réunira à la salle 7 à 14 heures cette après-midi. Cette séance est levée jusqu'à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 41.